

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

7.3

ANNEXES SANITAIRES

- Zonage d'assainissement -



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2006

DATE D’AFFICHAGE
28 SEPTEMBRE 2006

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 29

PRESENTS 24

VOTANTS 27

RAPPORTEUR :

M. Bernard GIBERT

OBJET :

APPROBATION

DU

PLAN DE ZONAGE

D’ASSAINISSEMENT

L’an deux mille six

Le JEUDI 5 OCTOBRE à 20 H 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie POTTIEZ-HUSSON, Maire d’Esbly.

Etaient présents :

- M. Bernard GIBERT, Mme Denise GUERIN, M. Daniel DUPLESSY, Mme Tulla HEDRICOURT, M. Jean-Marc BOULARAND, M. Daniel DAMIS, Mme Nang CAGNAT, M. Jacques COCHARD, Mme Marie-Claire FANICHET, Mme Claudine RICHARD, M. Joseph NOIRAN, M. Christian MARTIN, M. Bernard PAPIN, Mme Christine DAUDON, M. Laurent BOUVIER, Mme Catherine BARBANCHON, Mme Sylvie BRAILLON, Mme Evelyne LEVILLAIN, M. André BLANCHARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Marie-Thérèse PICQUET, Mme Jacqueline PELLET, Mme Brigitte CAUDAL.

Ont donné pouvoir :

- M. Gérard BOUJAT à M. Jacques COCHARD, Mme Christine MAUMOUSSEAU à M. Daniel DUPLESSY et M. Franck LAFEVE à Mme Tulla HEDRICOURT.

Absents :

- Mme Francine ABOLIVIER et M. Michel CAMIO.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Daniel DAMIS et Mme Jacqueline PELLET ont été désignés comme Secrétaires de Séance.

VU la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l’environnement,

VU le Code de l’Environnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2224-10 et R 2224-8,

VU le Code de l’Urbanisme, notamment ses articles L 123-10 et R 123-19,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2005 proposant le zonage de l’assainissement,

VU l'arrêté du Maire en date du 12 mai 2006 soumettant le zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

VU les conclusions du Commissaire Enquêteur,

CONSIDERANT que le zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

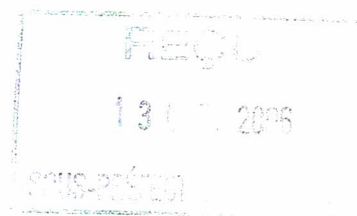
- **DECIDE** d'approuver le zonage d'assainissement,
- **DECIDE** de prendre en compte les observations de Madame LEVILLAIN,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département,
- **DIT** que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public : - à la Mairie d'ESBLY aux jours et heures habituels d'ouverture, à la Préfecture de Seine et Marne, à MELUN,
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

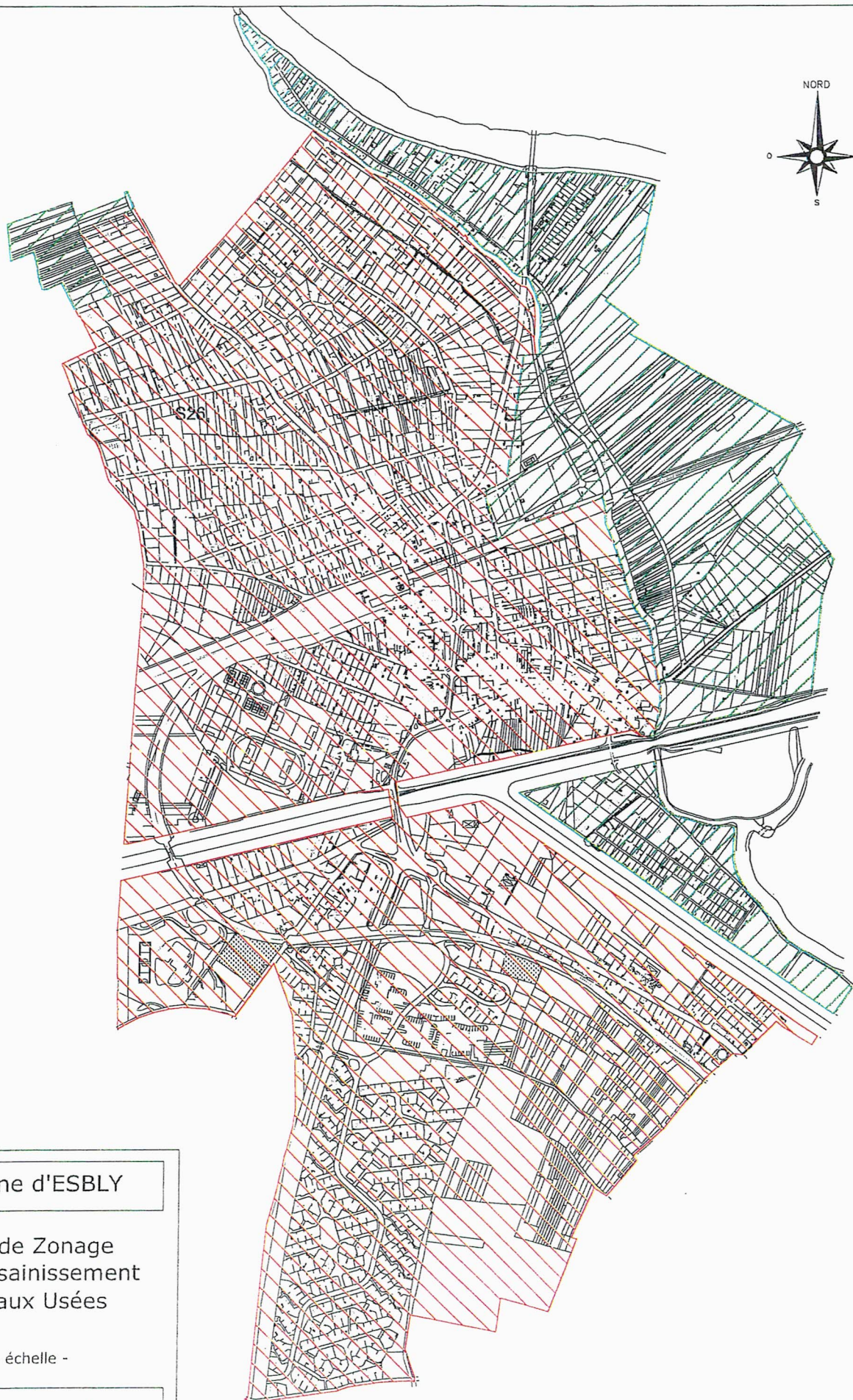
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Valérie POTTIEZ-HUSSON.





Commune d'ESBLY

Carte de Zonage
pour l'assainissement
des Eaux Usées

- sans échelle -

Etablie en Novembre 2005 par

TEST INGENIERIE

14 rue Gambetta
77400 THORIGNY SUR MARNE
Tel : 01.60.07.07.07
Fax : 01.60.07.20.02

légende :

Assainissement NON COLLECTIF :



Assainissement COLLECTIF :

